



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 12 janvier 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
Alain Dumouchel
Gaétan Boulerice
Alain Poissant
Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020
 - 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020 - Budget
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
 - 7.3 Modification et adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021
 - 7.4 Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté fonds déneigement pour l'exercice 2020
 - 7.5 Adoption du règlement 2020-308 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2021
 - 7.6 Autorisation à la directrice générale adjointe de suivre une formation de l'Ordre des CPA du Québec
 - 7.7 Autorisation à la directrice générale adjointe de suivre une formation de l'AGFMQ et Lavery avocats
 - 7.8 Bris du lien de confiance
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Embauche d'un directeur incendie par intérim pour l'année 2021
 - 9.2 Transaction et quittance de fin d'emploi de l'employé 22-0044
 - 9.3 Motion de remerciement à l'endroit de monsieur Alain Dumouchel pour sa prise en charge de la direction du Service de prévention et de sécurité des incendies pendant la période de vacance du poste
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1. Modification des responsabilités de l'employé 22-0056, journalier sur appel au Service des Travaux publics
 - 10.2 Modification des responsabilités de l'employé 32-0030, contremaître au Service des Travaux publics
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

Aucun dossier.



No de résolution
ou annotation

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (séance tenue à huis clos par audioconférence)

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 Levée de l'assemblée

3. 21-01-001 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O				REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Voici une question | suggestion reçue par courriel d'un citoyen dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal :

L'an dernier, notre famille est allée glisser à Contrecoeur sur une butte que la ville entretient à chaque hiver depuis 2017.

Cela pourrait être un service/activité gratuite pour les résidents de la ville qui pourrait apporter un peu de joie et réconfort en ces temps difficiles.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-01-002– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut	
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6	Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :			ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O				REJETE

6.2 – 21-01-003– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 - BUDGET

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire - BUDGET du 1^{er} décembre 2020, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)	
#	Prénom	Statut	#	Prénom	Statut	
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6	Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :			ADOPTÉ A L'UNANIMITE
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :			ADOPTÉ A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O				REJETE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-01-004 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 200 468.88 \$ et



No de résolution
ou annotation

que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-01** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.2 – 21-01-005 - AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGETAIRES

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du *Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaires* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 17 décembre 2020 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.3 – 21-01-006– MODIFICATION ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES POUR L'ANNEE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 adopté lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre doit être modifié en prévision de la période électorale qui aura lieu au mois de novembre 2021 et prévoyant une période de vacances des sièges pour ce même mois;

IL EST PROPOSÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances ordinaires auront lieu le mardi et débiteront à vingt (20) heures.

12 janvier	2 février	2 mars
6 avril	4 mai	1er juin
6 juillet	3 août	7 septembre
5 octobre	7 décembre	

ET QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.4 - 21-01-007 – AFFECTATION À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ FONDS DÉNEIGEMENT POUR L'EXERCICE 2020

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 20 septembre 2020 par la résolution 20-11-173 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour le service de déneigement sont enregistrées aux postes de grand-livre série 02-33000 ;

CONSIDÉRANT QUE des conditions météorologiques hivernales ayant un impact défavorable important sur l'état du réseau routier du territoire peuvent survenir de façon imprévue et entraîner des opérations de déneigement nécessitant des fonds budgétaires significatifs ;

IL EST PROPOSÉ de créer un « Fonds déneigement » à l'excédent de fonctionnement affecté et **QU'UN** montant de 15 000\$ provenant des excédents de l'exercice 2020 versés à l'excédent de



No de résolution
ou annotation

fonctionnement non-affecté y soit transféré. L'utilisation de ce Fonds d'urgence sera possible par résolution du conseil.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.5 - 21-01-008 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-308 SUR L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT PAR VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES, DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET LES MODALITES DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le budget 2021 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020.

Le taux de base sera de 0.005599, le taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels sera de 0.010106, le taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus sera de 0.005599, le taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis sera de 0.011197, le taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles sera de 0.005599, celui de la catégorie résiduelle (résidentielle) sera de 0.005599. Le taux particulier à la catégorie des immeubles industriels ne s'applique pas sur le territoire de la Municipalité.

Les taxes foncières annuelles imposées et les autres taxes ou compensations municipales annuelles exigibles seront payables en quatre versements égaux et consécutifs.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été adopté par la résolution 20-12-197, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 2020-308 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2021 **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.6 – 21-01-009 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SUIVRE UNE FORMATION DE L'ORDRE DES CPA DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe doit suivre de la formation pour sa formation continue obligatoire de l'Ordre des CPA ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre des CPA du Québec offre la formation « organismes municipaux – nouveautés, enjeux et conseils pratiques » ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours est habituellement suivi lors du congrès de l'AGFMQ, mais que celui-ci n'a pas eu lieu étant donné la pandémie COVID-19.

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à suivre ce cours de formation au coût de 525 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.7 – 21-01-010 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SUIVRE UNE FORMATION DE L'AGFMQ ET LAVERY AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe doit suivre de la formation pour sa formation continue obligatoire de l'Ordre des CPA ;

CONSIDÉRANT QUE l'AGFMQ et Lavery Avocats offre la formation « Emprunts et taxation afférente : les règles générales » ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours est habituellement suivi lors du congrès de l'AGFMQ, mais que celui-ci n'a pas eu lieu étant donné la pandémie COVID-19.



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à suivre ce cours de formation au coût de 200 \$ taxes non incluses, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.8 – 21-01-011 – BRIS DU LIEN DE CONFIANCE

CONSIDÉRANT la recommandation de la Directrice générale ;

IL EST RÉSOLU que soit résilié le contrat de travail de l'employé numéro 61-0007 à compter d'aujourd'hui 12 janvier 2021.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Monsieur Gaétan Boulerice se retire de la séance pour le prochain point à 20h51.

9.1 – 21-01-012 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INCENDIE PAR INTÉRIM POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la vacance du poste de la direction du Service de prévention et de sécurité des incendies de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer la direction du Service quant à, entre autres, la supervision et au contrôle des volets opérations, formations, prévention des incendies et de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du Service;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yann Lussier a déjà occupé le poste de directeur du Service et s'est offert pour apporter son aide temporaire à l'encadrement et à l'organisation de celui-ci afin de continuer d'offrir un service adéquat aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de Monsieur Yann Lussier sera d'une (1) année effective rétroactivement en date du 5 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER l'embauche de Monsieur Yann Lussier au poste de directeur par intérim du Service de prévention et de sécurité des incendies de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	A	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

Monsieur Gaétan Boulerice réintègre la séance à 20h53.

9.2 – 21-01-013 – TRANSACTION ET QUITTANCE DE FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 22-0044

CONSIDÉRANT QUE la fin d'emploi de l'employé #22-0044 est effective en date du 27 novembre 2020 suivant un commun accord avec la Municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE pour faire règlement final et complet, la Municipalité de Saint-Édouard a remis à l'employé 22-0044 une indemnité de départ représentant les sommes dues moins les déductions fiscales obligatoires ;



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU DE RATIFIER la transaction et quittance de fin d'emploi de l'employé # 22-0044 effective en date du 27 novembre 2020.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

9.3 – 21-01-014 - MOTION DE REMERCIEMENT A L'ENDROIT DE MONSIEUR ALAIN DUMOUCHEL POUR SA PRISE EN CHARGE DE LA DIRECTION DU SERVICE DE PREVENTION ET DE SECURITE DES INCENDIES PENDANT LA PERIODE DE VACANCE DU POSTE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Dumouchel, chef des opérations du Service de prévention et de la sécurité des incendies, a pris la charge de la direction du Service de la prévention et de la sécurité des incendies pendant une période de vacances du poste de direction à la fin de l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dumouchel a fait preuve d'une grande disponibilité, fiabilité et expertise au service de la municipalité et de ses collègues du Service de prévention et de la sécurité des incendies ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER une motion de remerciement à l'égard de Monsieur Alain Dumouchel pour son dévouement exemplaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-01-015 - MODIFICATION DES RESPONSABILITES DE L'EMPLOYE 22-0056 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé 22-0056 a été embauché le 11 septembre 2020 à titre de journalier sur appel au Service des Travaux publics sous la résolution numéro 20-10-156;

CONSIDÉRANT QUE le titre du poste de journalier sur appel est modifié pour – journalier permanent à temps partiel – afin d'ajouter les responsabilités de l'entretien de la patinoire municipale et de l'entretien ménager du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du Comité RHAJ le 19 novembre dernier, le Comité a recommandé de modifier le poste de l'employé 22-0056 afin d'ajouter ces fonctions sous la résolution numéro 20-11-035 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 22-0056 possède les compétences requises pour assumer les responsabilités du poste et a débuté ses nouvelles fonctions depuis le 1^{er} janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER au poste de journalier permanent à temps partiel au Service des Travaux publics l'employé 22-0056 **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 1^{er} janvier 2021 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le contremaître – travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de l'employé 22-0056.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.2 – 21-01-016 - MODIFICATION DES RESPONSABILITES DE L'EMPLOYE 32-0030 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0030 a été embauché le 5 mai 2020 à titre de contremaître au Service des Travaux publics sous la résolution numéro 20-05-065;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0030 a obtenu un certificat de qualification en traitement des eaux usées en 2019 et qu'il a acquis son expérience professionnelle à titre de responsable des opérations des eaux usées de 2013 à 2018 ;

CONSIDÉRANT l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la compagnie WOOD pour des services professionnels en formation de l'opérateur de l'usine de traitement des eaux usées et le support technique dans l'opération des ouvrages de traitement lors de la séance du 1^{er} décembre 2020 sous la résolution numéro 20-12-212 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de contremaître est modifié afin d'ajouter les responsabilités de la gestion de l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du Comité RHAJ le 19 novembre dernier, le Comité a été informé de la modification du poste de l'employé 32-0030 afin d'ajouter ces fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0030 possède les compétences requises pour assumer les responsabilités du poste et a débuté ses nouvelles fonctions depuis le 1^{er} janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER la modification du poste de contremaître au Service des Travaux publics de l'employé 32-0030 **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 1^{er} janvier 2021 **QU'**aucune période de probation ne s'applique **QUE** le conseil municipal autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de l'employé 32-0030.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-01-017 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21h.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

Ronald Lécuyer
Maire

Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

